**Modèle de recours suite à une demande de congé de formation économique, sociale et syndicale**

Nom, prénom Le (date) 20 (année)

Adresse

à (ville),

Monsieur le Directeur de l’entreprise ……..

(Nom)

(Adresse)

**Objet :** Congé de formation économique, sociale et syndicale

Maintien de mon salaire

Monsieur le Directeur,

Vous m’informez que vous refusez la prise en charge de mon salaire pendant mon congé de formation économique, sociale et syndicale du ... au … (mois) 2015, au motif que, depuis la loi du 5 mars 2014, ce congé ne donnerait plus lieu au maintien du salaire par l’employeur.

Cet argument n’est pas recevable car le nouveau dispositif prévoit que l’employeur maintient le salaire et se fait rembourser, sur justificatif, soit directement par l’association paritaire en charge de gérer le fonds paritaire de financement des organisations syndicales, soit par l’organisation syndicale organisatrice de la formation.

Le décret n° 2014-1718 du 30 décembre 2014 (J.O du 31 déc. 2014), relatif à la contribution au fonds institué par l’article L. 2135-9 du code du travail est entré en vigueur.

Le décret n° 2015-87 relatif au financement des organisations syndicales a été publié au « Journal officiel » du 31 janvier 2015.

L’entreprise contribue, à hauteur de 0,016%, à ce financement et ne peut pas craindre de ne pas être remboursée. Vous êtes donc légalement tenu de me maintenir mon salaire.

Toutes ces informations m’ont été communiquées par mon syndicat et en particulier par le service juridique de ma confédération.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de mes salutations les meilleures.

Signature